



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2018  
Français  
Original : anglais/français

**Soixante-treizième session**  
Point 99 s) de la liste préliminaire\*  
**Désarmement général et complet**

## **Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des faits nouveaux concernant la Mongolie et de l'assistance que le Secrétariat de l'ONU et les organismes compétents des Nations Unies lui ont accordée depuis la publication, en juillet 2016, du précédent rapport sur la question (A/71/161).

Pendant la période considérée, la communauté internationale a continué à reconnaître le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, qui a poursuivi son action visant à promouvoir d'autres objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Mongolie a également continué à œuvrer en faveur de l'institutionnalisation de ce statut.

Le Gouvernement et le peuple mongols ont reçu l'assistance de divers États Membres et départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

\* A/73/50.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Activités liées au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie . . . . .	3
A. Mesures prises à l'échelon international . . . . .	4
B. Mesures prises à l'échelon régional . . . . .	5
C. Mesures prises à l'échelon national . . . . .	6
III. Aspects non nucléaires de la sécurité internationale de la Mongolie . . . . .	7
A. Sécurité économique . . . . .	7
B. Sécurité humaine . . . . .	8
C. Sécurité de l'environnement . . . . .	9
D. Conclusion . . . . .	11
IV. Assistance fournie par des États Membres et des organismes des Nations Unies . . . . .	11
A. Le Royaume du Maroc . . . . .	11
B. Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement . . . . .	12
C. Agence internationale de l'énergie atomique . . . . .	14
D. Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	15
E. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture . . . . .	17
V. Conclusion . . . . .	17

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/43, intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie », l'Assemblée générale a invité les États Membres à continuer d'aider la Mongolie à prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, l'inviolabilité de ses frontières, l'indépendance de sa politique étrangère, sa sécurité économique, son équilibre écologique et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. L'Assemblée a également demandé aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique d'appuyer les efforts menés par la Mongolie pour adhérer aux arrangements régionaux appropriés en matière de sécurité et d'économie. Elle a en outre prié le Secrétaire général et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de continuer à apporter l'aide voulue à la Mongolie pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires précitées et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, est fondé sur les renseignements concernant l'application de la résolution reçus de la Mongolie et du Royaume du Maroc, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

## II. Activités liées au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie

3. Membre responsable de la communauté internationale, la Mongolie a mené une politique active au sein des Nations Unies et a apporté sa contribution à la promotion de leurs nobles objectifs. Quelque 16 000 soldats de la paix mongols ont pris part à diverses opérations de maintien de la paix. La Mongolie a proposé et encouragé avec succès l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions portant notamment sur le droit des peuples à la paix, la Semaine du désarmement, l'éducation pour tous, les coopératives, les femmes rurales, les droits des pays en développement sans littoral, la promotion des réformes démocratiques et l'enseignement de la démocratie.

4. La Mongolie souscrit pleinement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et a toujours soutenu les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects et procéder au désarmement nucléaire.

5. La Mongolie a participé activement à la négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et voté en faveur de son adoption le 7 juillet 2017. La procédure interne devant conduire à l'adhésion au traité est en cours.

6. En témoignage de son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires en 1992. Depuis 1998, l'Assemblée générale est saisie de la question du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et adopte une résolution à ce sujet tous les deux ans.

7. En 2017, la Mongolie a célébré le vingt-cinquième anniversaire de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Le 17 septembre 2017, le Secrétaire général et le Président de la Mongolie ont échangé, à cette occasion, des messages de félicitations.

8. Dans son message, le Secrétaire général a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple mongols pour leur action positive dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Il a également félicité la Mongolie pour ses efforts constants visant à contribuer à ouvrir la voie à un monde plus pacifique et plus prospère.

9. Dans son message, le Président de la Mongolie, Battulga Khaltmaa, a assuré le Secrétaire général que son pays avait bien l'intention de poursuivre sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les États Membres, et d'appliquer conjointement avec les institutions compétentes des Nations Unies les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité internationale de la Mongolie par la consolidation de son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

10. Le présent rapport rend compte des activités menées au cours des deux dernières années en vue d'appliquer la résolution 71/43 intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

11. Depuis le dernier rapport sur l'application de la résolution 69/63 de l'Assemblée générale sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, présenté en juin 2016, le Gouvernement mongol a poursuivi ses efforts pour renforcer sa sécurité nationale en œuvrant en faveur de la poursuite de l'application de la résolution aux niveaux international et régional.

## A. Mesures prises à l'échelon international

12. Dans son document final, la dix-septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue dans l'île Margarita (République bolivarienne du Venezuela) les 17 et 18 août 2016, a exprimé son soutien au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ainsi qu'à la politique et aux mesures mises en œuvre par la Mongolie pour consolider et renforcer ce statut.

13. La dix-huitième réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des non-alignés, tenue à Bakou les 5 et 6 avril 2018, a salué dans son document final le vingt-cinquième anniversaire de la déclaration du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, le 25 septembre 2017, et salué les efforts déployés par ce pays pour faire advenir un monde exempt d'armes nucléaires.

14. Dans sa déclaration à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, tenue à Vienne du 2 au 12 mai 2017, la délégation mongole a appelé l'attention sur le vingt-cinquième anniversaire du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et souligné sa contribution au renforcement de la sécurité internationale du pays et son rôle dans la non-prolifération nucléaire et le renforcement de la confiance.

15. Dans le résumé factuel du Président de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, tenue à Genève du 23 avril au 4 mai 2018, il est déclaré que « les États parties ont constaté que le Traité sur l'Antarctique, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok), le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (Traité de Semipalatinsk), ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires conféré à la Mongolie conformément aux déclarations parallèles

adoptées par les États dotés d'armes nucléaires et ce pays le 17 septembre 2012, continuaient de contribuer à la réalisation des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires ».

16. La Mongolie a participé à la huitième réunion ministérielle d'appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en 2016, et approuvé la Déclaration ministérielle commune qui en est issue. Elle a également participé à la dixième Conférence organisée en application de l'article XIV pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, en 2017, et approuvé la déclaration finale et les mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du TICE adoptées à cette occasion. Ainsi, la Mongolie a saisi toutes les occasions de soutenir l'entrée en vigueur rapide du TICE et de souligner l'importance de celui-ci, en tant qu'il fournit une assurance de sécurité universelle et juridiquement contraignante aux États non dotés d'armes nucléaires.

17. Le 3 mai 2018, lors d'une table ronde sur la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires organisée en marge de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, la Mongolie s'est déclarée prête à devenir le point de contact pour la quatrième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, en sa qualité d'État reconnu comme exempt d'armes nucléaires.

## **B. Mesures prises à l'échelon régional**

18. La Mongolie a participé au Dialogue et à la Consultation régionaux relatifs au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en prévision des sessions du Comité préparatoire de 2017 et 2018, qui se sont tenues à Jakarta les 13 et 14 mars 2017 et les 21 et 22 mars 2018. Dans son discours, le représentant du Gouvernement mongol a rappelé que son pays célébrait le vingt-cinquième anniversaire de son statut d'État exempt d'armes nucléaires et présenté les mesures prises par son gouvernement durant un quart de siècle pour institutionnaliser ce statut.

19. Une série de conférences et de rencontres ont été organisées durant la période à l'examen dans l'optique de promouvoir davantage le Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est. Ainsi, les 15 et 16 juin 2017 et les 14 et 15 juin 2018, la Mongolie a accueilli les quatrième et cinquième conférences de la série. Les trois conférences précédentes se sont tenues à un niveau de dialogue de voie 2 tandis que les deux dernières, de 2017 et 2018, se sont tenues à un niveau de dialogue de voie 1.5. Y ont assisté des représentants du Gouvernement et des universitaires d'Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, de la Mongolie, de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée ainsi que des représentants de diverses entités des Nations Unies et d'autres organisations et institutions internationales concernées. À l'ordre du jour, figuraient non seulement des questions touchant à la sécurité en Asie du Nord-Est, mais également l'examen de projets envisagés dans les domaines de l'énergie, des infrastructures et de l'environnement. Nombre d'idées et de points de vue utiles ont été exprimés par les participants autour des principaux thèmes traités. En outre, les exposés ont offert divers éclairages sur la situation actuelle en Asie du Nord-Est, les conditions de sécurité qui y règnent, les intérêts stratégiques des pays concernés et les perspectives pour l'avenir. Les conférences ont montré une fois de plus que le Dialogue d'Oulan-Bator continuait de bénéficier d'un large appui. Noboru Miyawaki, de l'Université de Ritsumeikan, a notamment fait remarquer que le Dialogue d'Oulan-Bator est l'unique instance qui « rassemble toutes les entités politiques de l'Asie du Nord-Est ». En effet, la Mongolie est le seul pays d'Asie du Nord-Est à ne pas avoir de contentieux non résolu, d'ordre territorial ou politique,

avec d'autres pays de la région, ou avec tout autre pays. L'objectif de la Mongolie est d'offrir un terrain neutre propice au dialogue et à la coopération. Le Gouvernement mongol a exprimé son intention de poursuivre ses efforts tendant à faciliter un règlement pacifique et global des questions en suspens concernant la péninsule coréenne et ses alentours, et de continuer d'organiser la conférence du Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est.

20. L'organisation non gouvernementale mongole Blue Banner a organisé, en 2017 et 2018, des tables rondes nationales et régionales visant à formuler des suggestions quant aux moyens pratiques de continuer d'institutionnaliser le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et a présenté ses conclusions au Gouvernement. Les deuxième et troisième réunions du Processus d'Oulan-Bator se sont tenues du 14 au 16 novembre 2016 et les 29 et 30 août 2017. Ce Processus, organisé par le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés en Asie du Nord-Est et Blue Banner, est un dialogue régional efficace de voie 2 sur les questions de sécurité en Asie du Nord-Est. La deuxième réunion du Groupe d'experts sur la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est, organisée en collaboration avec Blue Banner, le Centre de recherches pour l'abolition des armes nucléaires et les Dirigeants de la région Asie-Pacifique pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, s'est tenue les 24 et 25 juin 2017 à Oulan-Bator afin de débattre des problèmes actuels et de renforcer la compréhension mutuelle des questions de sécurité en Asie du Nord-Est.

### C. Mesures prises à l'échelon national

21. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, l'Institut d'études stratégiques de Mongolie et l'organisation non gouvernementale mongole Blue Banner ont organisé une Conférence internationale sur les Aspects mondiaux et régionaux des questions relatives au désarmement nucléaire, tenue à Oulan-Bator les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2017. Dans une déclaration adoptée à l'issue de cette conférence, il est indiqué que l'initiative ayant consisté à instituer une zone exempte d'armes nucléaires comprenant un seul État a été une mesure importante prise au niveau national pour assurer la sécurité du pays. Il est par ailleurs noté que « c'est également une mesure internationale d'un nouveau genre qui pourrait éclaircir une potentielle zone grise dans le monde exempt d'armes nucléaires en train d'émerger ».

22. Le 2 mai 2017, l'Université nationale mongole et Blue Banner ont organisé un colloque universitaire sur le thème du vingt-cinquième anniversaire du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie à l'intention d'étudiants et de professeurs d'université. Cette rencontre a donné lieu à un échange de vues sur les moyens pratiques d'institutionnaliser davantage le statut d'État exempt d'armes nucléaires.

23. Aux fins de l'application effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des experts ont organisé une table ronde sur le renforcement de l'application de ladite résolution, du 8 au 10 mai 2017, à Oulan-Bator. Les participants, issus des ministères et des organes de l'État compétents, ont débattu de l'élaboration éventuelle d'un plan d'action national volontaire, ainsi que de l'élargissement de la coopération avec l'ONU, l'OSCE et d'autres organisations et États Membres compétents aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004). La table ronde a été suivie de la deuxième série de consultations tenues à Vienne du 18 au 20 septembre 2017. La réunion a continué de débattre du projet de plan d'action national volontaire.

### III. Aspects non nucléaires de la sécurité internationale de la Mongolie

24. Des mesures ont également été prises pour promouvoir les aspects non nucléaires de la sécurité, qui sont un élément constitutif du concept de sécurité nationale de la Mongolie.

#### A. Sécurité économique

25. La Mongolie bénéficie de ressources minérales, d'un fort potentiel dans le domaine de l'agriculture et du tourisme et d'une population jeune et dynamique. Son avenir à long terme est prometteur, mais ces dernières années, elle a été durement touchée par la chute des prix des produits de base et des investissements étrangers directs. C'est pourquoi, à court terme, l'intention du Gouvernement mongol est de relancer l'économie en mettant en œuvre des mesures de politique générale, notamment un programme de relance économique s'inscrivant dans le cadre du mécanisme élargi de crédit du FMI afin de rétablir la stabilité économique du pays et la soutenabilité de sa dette tout en protégeant les plus vulnérables.

26. Le 7 février 2018, le Gouvernement a approuvé les trois axes de sa politique de développement, qui constitue le document de base du programme national d'investissement pour les trois prochaines années. Les stratégies mises en œuvre par le Gouvernement, qui entend mettre le peuple au cœur de sa politique, répondent à trois mots d'ordre : « une politique de développement économique diversifiée », « une gouvernance responsable au service de la justice » et « une politique sociale axée sur l'être humain ».

27. Afin de renforcer l'intégration régionale avec ses voisins immédiats de l'Asie du Nord-Est, la Mongolie coopère activement avec eux dans les domaines du transport en transit et du développement des infrastructures. En juin 2016, la troisième réunion tripartite des chefs d'État de la Mongolie, de la Chine et de la Fédération de Russie s'est tenue à Tachkent. Ces trois pays ont signé un accord sur la création d'un corridor économique les reliant l'un à l'autre et sont convenus de réaliser 32 projets. En août 2017, ils ont défini les trois domaines prioritaires : le corridor ferroviaire central, le corridor routier central et le secteur de l'énergie (ligne de transmission électrique), et ils sont en train de mettre en place un mécanisme pour coordonner la réalisation des projets le long du corridor économique. La quatrième réunion tripartite des chefs d'États s'est tenue à Qingdao (Chine), le 11 juin 2018.

28. En décembre 2016, la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie ont signé l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du réseau routier asiatique, qui marque une nouvelle et importante étape dans la coopération trilatérale. Le 8 juin 2018, la Mongolie et la Fédération de Russie ont signé un accord intergouvernemental sur les conditions du transport de fret ferroviaire en transit.

29. L'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral est entré en vigueur le 6 octobre 2017. À la date de mai 2018, 12 pays en développement sans littoral, à savoir l'Afghanistan, l'Arménie, le Bhoutan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, le Népal, le Paraguay, la République démocratique populaire lao et le Tadjikistan avaient ratifié l'accord multilatéral. Ce Groupe de réflexion international basé à Oulan-Bator s'emploie à aider les pays en développement sans littoral à résoudre des problèmes de développement, anciens et nouveaux, par des services consultatifs s'appuyant sur des données factuelles et le partage de connaissances, par la mise à disposition d'un portail Web et d'une bibliothèque numérique de documents de

recherche et d'information portant sur des questions d'intérêt pour les pays en développement sans littoral, par l'organisation de réunions et d'ateliers thématiques et par un appui à la collaboration entre pays en développement sans littoral ainsi qu'à la coopération Sud-Sud et au niveau mondial. La première réunion du conseil d'administration du Groupe de réflexion international s'est tenue à Oulan-Bator, les 21 et 22 mai 2018, et la conférence intergouvernementale inaugurale de niveau ministériel s'est tenue à Oulan-Bator, les 11 et 12 juin 2018. Après avoir débattu d'un grand nombre de questions relatives à l'investissement étranger direct et à la diversification économique des pays en développement sans littoral, à leur desserte numérique et aux défis et possibilités de développement que représentent les transports, le transit et la facilitation du commerce dans ces pays, les participants à la conférence intergouvernementale inaugurale ont adopté la Déclaration d'Oulan-Bator.

30. L'Accord de partenariat économique Mongolie-Japon est entré en vigueur le 7 juin 2016. Premier accord de libre-échange jamais conclu par la Mongolie, il devrait promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement entre les deux pays et approfondir un partenariat économique mutuellement bénéfique dans un grand nombre de domaines. Afin d'avoir un meilleur accès aux marchés de ses principaux partenaires commerciaux, la Mongolie envisage de conclure des accords de libre-échange avec l'Union économique eurasienne, la République populaire de Chine et la République de Corée.

31. L'Accord-cadre global de partenariat et de coopération entre la Mongolie et l'Union européenne est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il instaure un cadre général propre à favoriser la coopération bilatérale, régionale et internationale entre la Mongolie et l'Union européenne dans tous les domaines de coopération, tels que le commerce et l'économie, l'aide au développement, l'agriculture, le développement rural, l'énergie, l'action climatique, la recherche et l'innovation, l'éducation et la culture.

32. Dans le cadre de sa politique énergétique adoptée en 2015, la Mongolie s'est fixée l'objectif ambitieux de satisfaire 30 % de ses besoins énergétiques au moyen de ressources renouvelables d'ici à 2030. Ses ressources solaires et éoliennes sont estimées à 7 000 et 5 000 térawatts, respectivement. Avec de telles ressources, la Mongolie dispose pratiquement d'un potentiel illimité d'exportations d'énergies propres vers les pays de sa région. Le pays travaille avec ses partenaires à la mise en œuvre des projets « Gobi Tech » et « Asian Super Grid » en vue de fournir l'Asie du Nord-Est en énergie renouvelable. Ces projets offrent aux pays de la région toute une gamme d'avantages économiques, sociaux et environnementaux : sécurité énergétique, création d'emplois et réduction des émissions de dioxyde de carbone.

33. La promotion de la sécurité économique du pays et la prévention des risques et des menaces liés à la croissance doivent se faire dans le cadre d'une action concertée menée par le Gouvernement, les partis politiques, le secteur commercial, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les médias. C'est dans cette optique que se tient chaque année depuis 2010 le Forum économique mongol. En plus d'offrir l'occasion de débattre sur des politiques, ce Forum est très utile pour développer les réseaux, la coopération et l'entente entre les acteurs du secteur commercial. Cette année, le Forum s'est déroulé les 21 et 22 mai 2018.

## **B. Sécurité humaine**

34. La sécurité humaine est un des piliers fondamentaux du concept de sécurité nationale de la Mongolie. La création de conditions de vie saines et sûres, la sécurité alimentaire, la sécurité des milieux de résidence et de vie et la protection des



personnes contre les crimes et les attaques sont considérées comme le fondement de la sécurité humaine.

35. Il convient de souligner que, même si le phénomène est relativement nouveau en Mongolie, la lutte contre la traite des êtres humains est en train de devenir un problème grave. Selon les études de l'organisation non gouvernementale Gender Equality Centre, plus de 200 personnes sont victimes de la traite chaque année. Bien que certaines mesures aient été prises ces dernières années, comme l'adoption d'un programme national et la création des mécanismes appropriés visant à en surveiller l'application, le nombre de cas est en augmentation. Le Programme national de lutte contre la traite des êtres humains (2017-2021) a été adopté en mai 2017. Il vise à accélérer l'application de la loi sur la traite des êtres humains, à empêcher ce crime et à protéger les victimes.

36. La sécurité alimentaire demeure un problème important pour la Mongolie, qui non seulement subit les incidences néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement à l'échelle de la planète, mais souffre également de handicaps propres au pays. Les politiques de l'agriculture et de l'industrie alimentaire figurent parmi les priorités nationales définies dans la Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan d'action gouvernemental pour 2016-2020, et se déclinent en programmes nationaux divers (sécurité alimentaire, élevage, Industrialisation 21:100, première campagne de production de viande et de lait, et cultures vivrières). En septembre 2017, le Bureau du Président a réuni un colloque national sur le thème de la sécurité alimentaire en Mongolie, coorganisé par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, l'Association mongole des producteurs de denrées alimentaires et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). À l'issue de ce colloque, des recommandations d'actions précises ont été formulées en vue de rationaliser le cadre juridique existant de manière à le rendre plus favorable aux producteurs de denrées alimentaires en les faisant bénéficier de prêts à long terme à taux réduit, à améliorer la production alimentaire nationale, à renforcer les contrôles et les inspections sanitaires et à informer davantage les consommateurs sur les principes d'une alimentation saine. Du 11 au 15 juin 2018, la Mongolie a accueilli la huitième réunion du partenariat multipartite du Programme mondial pour un élevage durable organisée par la FAO. Quelque 200 à 250 participants venus de tous les continents se sont penchés sur la question de la durabilité du secteur de l'élevage à l'échelle mondiale.

37. La Mongolie a entrepris une réforme générale de son système juridique afin de protéger et promouvoir les droits de l'homme. En 2017-2018, un certain nombre de textes de loi importants sont entrés en vigueur, notamment les lois révisées sur les personnes âgées et la violence domestique, le nouveau code pénal et de nouvelles lois sur les allocations aux mères et pères célibataires ayant plusieurs enfants à charge ainsi que la loi sur l'épanouissement des jeunes et la loi sur les infractions.

38. Projet mené conjointement avec l'Union européenne, le premier Dialogue sur les droits de l'homme entre la Mongolie et l'Union européenne s'est tenu à Oulan-Bator, en mars 2017, afin d'identifier les domaines potentiels de coopération. Pour donner suite à ce Dialogue, grâce à une subvention du European Proposal Support Fund (Fonds européen d'appui aux propositions), un projet dont l'objectif est de faciliter l'application du nouveau code pénal et des instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme a été lancé en octobre 2017.

### **C. Sécurité de l'environnement**

39. En raison des changements climatiques, la Mongolie se trouve exposée à de multiples défis écologiques – désertification, sécheresse, dégradation des terres et

violents incendies de forêt. Ainsi, la préservation de l'équilibre des écosystèmes, la protection de leurs ressources naturelles, leur utilisation raisonnable et leur régénération, ainsi que la promotion d'une croissance verte sont les principaux objectifs du Plan d'action gouvernemental pour 2016-2020.

40. Au cours des deux dernières années, avec l'appui et la coopération d'organisations internationales et de donateurs bilatéraux, la Mongolie a établi et étendu le cadre légal indispensable, veillé au respect des conventions et accords internationaux et mis en œuvre des programmes et des projets nationaux visant à faire face à la multiplication des problèmes environnementaux.

41. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organisations internationales, en janvier 2016, le Gouvernement mongol a approuvé le Plan de mise en œuvre de la politique nationale de développement vert, manifestant ainsi l'attachement du pays à adopter un modèle de développement durable et à construire une économie à faible émission de carbone. Grâce à divers projets réalisés au niveau national, la Mongolie a veillé au respect des dispositions d'instruments juridiques internationaux tels que le Protocole de Montréal et la Convention de Stockholm, et fait des progrès notamment dans le domaine de la gestion rationnelle des polluants organiques persistants, dimension importante de la sécurité environnementale du pays.

42. Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Parlement mongol a ratifié l'Accord de Paris. Le pays a défini sa contribution prévue déterminée au niveau national et va œuvrer à la réalisation de son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui est de 14 % d'ici à 2030.

43. À la demande du Gouvernement mongol, l'évaluation de la performance environnementale du pays, sous la conduite de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a été lancée le 22 mai 2017. Cet exercice a permis d'évaluer les efforts déployés par le pays pour faire baisser la pollution atmosphérique, améliorer la gestion de l'eau, diminuer la quantité de déchets, conserver la biodiversité et lutter contre la désertification, ainsi que les progrès réalisés dans l'écologisation de son économie, en particulier dans les secteurs de la foresterie et de la santé.

44. Pour donner suite au Cadre de Sendai au niveau national, le Parlement mongol a adopté la loi révisée sur la protection contre les catastrophes naturelles en février 2017 et la stratégie à moyen terme d'application du Cadre a été approuvée par le Gouvernement en décembre 2017. La Mongolie accueillera du 3 au 6 juillet 2018, à Oulan-Bator, la deuxième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe sur le thème « Prévenir les risques de catastrophe : protéger le développement durable ». La Conférence fera le bilan des trois années de mise en œuvre du Cadre de Sendai et décidera de la voie à suivre au niveau régional en matière de réduction des risques de catastrophe pour les prochaines années.

45. Dans le cadre de son objectif thématique n° 1 (« Promouvoir une croissance profitant à tous et une gestion durable des ressources naturelles »), le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021 signé le 3 juin 2016 prévoit des mesures visant à soutenir des stratégies nationales en faveur de l'économie verte, à promouvoir les technologies propres, à réduire les risques environnementaux et la pauvreté (dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, l'extraction minière et l'industrie), à protéger les services rendus par les écosystèmes et à atténuer les risques de catastrophe. Le projet dont le but est « L'adaptation des objectifs de développement durable à Oulan-Bator » a été mis en place et une feuille de route pour la ville, SDV/SDG 2030, a été établie.

## **D. Conclusion**

46. Le rapport du Gouvernement mongol sur les activités qu'il a entreprises en application de la résolution 71/43 de l'Assemblée générale illustre à nouveau la détermination de la Mongolie à appliquer les dispositions de ladite résolution aux échelons national et international.

47. Grâce à une action nationale cohérente et au soutien apporté par la communauté internationale, le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie est aujourd'hui largement reconnu sur le plan international. Bien que la Mongolie n'ait pas été reconnue comme une zone exempte d'armes nucléaires, son statut unique a été largement reconnu comme une contribution à la non-prolifération nucléaire et au renforcement de la confiance et de la prévisibilité dans la région.

48. De son côté, la Mongolie a montré qu'elle était prête à coopérer avec d'autres États Membres et avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents à la consolidation des aspects non nucléaires de sa sécurité, de manière à contribuer à la stabilité, au renforcement de la confiance et à une coopération bénéfique pour tous dans la région et au-delà.

## **IV. Assistance fournie par des États Membres et des organismes des Nations Unies**

49. La présente section est fondée sur les renseignements reçus à ce jour du Royaume du Maroc, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant les activités d'assistance qu'ils ont respectivement menées au cours de la période à l'examen.

### **A. Le Royaume du Maroc**

[Original : français]

[8 mai 2018]

50. Le Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe, impérativement, par l'efficacité des mécanismes onusiens chargés du désarmement.

51. Le Maroc n'épargne aucun effort pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et moins enclin à la course à l'armement, laquelle s'opère aux dépens des impératifs de la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la dégradation de l'environnement, étant donné que la paix par le désarmement est un bien commun de l'humanité.

52. Le Maroc, État faisant partie du Mouvement des non-alignés (NAM), reconnaît et soutient sans réserve le statut international de la Mongolie en tant que pays exempt d'armes nucléaires.

## **B. Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**

[Original : anglais]  
[15 mai 2018]

53. La Mongolie est un pays sans littoral qui s'étend sur un vaste territoire de 1,5 million de kilomètres carrés, peuplé de 3 millions d'habitants, aux ressources agricoles et minérales considérables. En tant que pays en développement sans littoral, il souffre des problèmes posés par son éloignement des marchés mondiaux, de coûts de transaction et de transport élevés, d'infrastructures limitées ou de mauvaise qualité, de délais d'attente à ses frontières et d'engorgements dus à ses procédures douanières et à sa réglementation des mouvements transfrontières, ainsi que de contraintes structurelles pesant sur sa productivité. Le niveau de développement de la Mongolie serait inférieur d'environ 15 % à ce qu'il serait si le pays avait un littoral<sup>1</sup>.

54. La croissance économique a fortement ralenti de 2014 à 2016, dans un contexte de baisse des exportations liée à l'affaiblissement continu du marché des produits de base, de ralentissement de la croissance en Chine, principal marché d'exportation de la Mongolie, et de diminution des investissements étrangers directs. Le taux de croissance réel du produit intérieur brut (PIB) n'a été que de 1 % en 2016. L'économie s'est vigoureusement redressée en 2017, avec une croissance de 5,1 %<sup>2</sup>, stimulée par de fortes exportations de charbon, la reprise des investissements étrangers directs et l'amélioration du moral des entrepreneurs. Les perspectives de croissance demeurent positives pour 2018 et au-delà.

55. Toutefois, l'économie est devenue de plus en plus tributaire du secteur minier, qui représente 20 % du PIB, soit deux fois plus qu'il y a dix ans<sup>3</sup>. La part des produits primaires dans les exportations de la Mongolie est passée de 68 % en 2000 à 86 % en 2014-2016<sup>4</sup>. En revanche, les biens manufacturés représentaient moins de 3 % des exportations en 2014-2016. La part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le PIB, composante essentielle de l'industrialisation, s'élevait à seulement 8 % en 2016 et a baissé de manière spectaculaire depuis le début des années 90. On peut en déduire que la Mongolie dispose de très peu de moyens pour produire et exporter des produits manufacturés.

56. Pays enclavé, la Mongolie est, de ce fait, physiquement isolée des principaux marchés mondiaux et dépend fortement de ses deux voisins, la Fédération de Russie et la Chine. Celle-ci est la destination de l'écrasante majorité des exportations mongoles (79 % de leur valeur totale en 2016), tandis que 57 % de ses importations proviennent de ce pays et de la Fédération de Russie<sup>5</sup>.

57. Cette absence de diversification des exportations et des marchés – un défi commun à tous les pays en développement sans littoral – fragilise davantage la Mongolie en cas de soubresauts des cours des produits de base et de nouveaux chocs extérieurs. Le pays devrait s'efforcer de diversifier ses exportations, en mettant l'accent sur les produits à forte valeur ajoutée et les secteurs à forte productivité, et

---

<sup>1</sup> Bureau du Haut-Représentant (2013), The Development Cost of Landlockedness (Le coût de l'absence de littoral en termes de développement), <http://unohrrls.org/custom-content/uploads/2013/10/Dev-Costs-of-landlockedness.pdf>.

<sup>2</sup> Banque mondiale, Mongolia Overview, <http://www.worldbank.org/en/country/mongolia/overview>.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Base de données de UNCTADStat.

<sup>5</sup> Base de données du système WITS.

en se plaçant dans les chaînes de valeur régionales et mondiales pour s'insérer dans le système commercial mondial.

58. L'intégration régionale est un élément important de la sécurité économique et régionale de la Mongolie, et compte tenu de sa position géographique stratégique, sécurité régionale et sécurité internationale sont corrélées. Parmi les actions récentes visant à renforcer son intégration régionale, figure la signature en 2015 d'un traité de libre-échange avec le Japon, premier traité de ce genre jamais signé par la Mongolie. Des négociations sont en cours pour accentuer la coopération et l'intégration entre la Mongolie, la Chine et la Fédération de Russie. En juin 2016, les trois pays ont signé un accord de partenariat économique trilatéral prévoyant la création d'un corridor économique, et en décembre 2016, l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du réseau routier asiatique. Les projets réalisés dans le cadre de ce corridor s'inscriront dans les initiatives de la « Route de la Steppe » pour la Mongolie, de la « Ceinture économique de la Route de la soie » pour la Chine, et de l'« Union économique eurasienne » pour la Fédération de Russie.

59. L'intégration commerciale régionale et le développement d'infrastructures régionales devraient également être appuyés par l'harmonisation et la simplification du cadre juridique régissant le commerce, le transit et le transport, et l'application de mesures facilitant le commerce. L'adhésion aux principales conventions internationales relatives au transport en transit et à la facilitation du commerce, leur ratification et leur application effective sont l'un des principaux moyens pour les pays en développement sans littoral comme la Mongolie de réduire les coûts et les délais du transport en transit et de fluidifier le commerce transfrontière. La Mongolie est partie à plusieurs des principales conventions, notamment la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières et la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR. En outre, en novembre 2016, elle a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui contient des dispositions particulièrement intéressantes pour les pays en développement sans littoral comme la Mongolie visant à fluidifier le passage des marchandises à travers les frontières, à en abaisser le coût et à l'accélérer.

60. Le Bureau du Haut-Représentant continue de soutenir la Mongolie et les autres pays en développement sans littoral en sensibilisant la communauté internationale à leurs besoins et à leurs difficultés, en mobilisant l'aide internationale en leur faveur et en coordonnant l'action des organismes des Nations Unies. Il continue de coordonner le contrôle et le suivi de l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Il aide les pays en développement sans littoral comme la Mongolie à intégrer les dispositions du Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales et a appuyé l'organisation d'un atelier national sur l'intégration du Programme d'action de Vienne qui s'est tenu à Oulan-Bator les 27 et 28 avril 2016. Le Bureau effectue également des recherches et publie des études au profit des pays en développement sans littoral comme la Mongolie, portant sur des sujets tels que le transit, les transports, les infrastructures, le commerce et la facilitation du commerce, et milite pour la ratification des conventions internationales sur le commerce et le transport les plus importantes et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

61. Le Bureau du Haut-Représentant a continué d'apporter son appui technique au fonctionnement du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, accueilli par le Gouvernement mongol à Oulan-Bator. Ce Groupe de réflexion est un pôle d'excellence dont les travaux de recherche et les conseils pratiques de qualité aident les pays en développement sans littoral à échanger des données d'expérience et à renforcer davantage leurs capacités.

62. Le Bureau du Haut-Représentant a plaidé avec force en faveur de la ratification de l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, qui est entré en vigueur le 6 octobre 2017, après sa ratification par 10 pays en développement sans littoral. Le Bureau a appuyé l'administration provisoire du Groupe de réflexion jusqu'à ce qu'il devienne pleinement opérationnel. La première réunion du conseil des gouverneurs du Groupe de réflexion a eu lieu le 21 mai 2018 à Oulan-Bator et la conférence inaugurale se tiendra les 11 et 12 juin 2018, également à Oulan-Bator, avec l'appui du Bureau.

### C. Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]

[3 mai 2018]

63. Pendant la période à l'examen, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a continué d'aider la Mongolie à respecter ses obligations découlant des accords de garanties et ses engagements en matière de non-prolifération nucléaire en lui fournissant une assistance pour améliorer son système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Une formation ayant trait aux garanties a été dispensée pendant la période à l'examen. En juillet 2016, la Mongolie a participé à des formations organisées par l'AIEA, notamment à un atelier régional de familiarisation avec le guide pratique d'application des garanties relatif à la mise en place et à l'entretien des infrastructures nationales mettant en œuvre les garanties, ainsi qu'à un séminaire régional sur les garanties et la sécurité. Des représentants mongols ont participé à un stage régional de formation de l'AIEA sur les responsabilités des États ayant conclu un protocole relatif aux petites quantités de matières qui s'est tenu en Australie en décembre 2016.

64. S'agissant de la sûreté et de la sécurité nucléaires, l'AIEA a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire afin d'aider la Mongolie à adopter une approche structurée et globale du renforcement de ses capacités dans ce domaine et à mieux se coordonner avec elle et les donateurs potentiels. Ce Plan, officiellement approuvé par la Mongolie en septembre 2015, porte sur tous les aspects de la sécurité nucléaire, y compris la mise en valeur des ressources humaines, la détection aux frontières et la sécurité des sources radioactives. Dans le cadre de ce Plan, un atelier national sur l'évaluation de la menace et la menace de référence a été organisé à Oulan-Bator en août 2017. De plus, une aide a également été apportée à la Mongolie pour qu'elle se dote de capacités nationales de détection nucléaire. À la suite d'une mission d'experts de la détection nucléaire qui s'est rendue en Mongolie en juin 2016, l'AIEA a organisé une visite d'étude technique du matériel de détection à l'intention de responsables mongols, à Vienne (Autriche) en avril 2018, qui s'est accompagnée de la fourniture de matériel de détection portatif et de la formation associée.

65. La Mongolie a participé à la réunion d'experts juridiques et techniques à composition non limitée sur l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, organisée à Vienne (Autriche) du 27 au 29 juin 2017.

66. Dans le cadre du Programme de coopération technique, une assistance a été continuellement apportée sous forme de formation, de conseils d'experts ainsi que d'achat de matériel et de matières destinées aux applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. Au cours du cycle 2016-2017 du programme, la Mongolie a réalisé des projets de renforcement de ses capacités dans les domaines de la production et de la santé animales, de la technique de radio-immunoessais en médecine nucléaire, de la brachythérapie, de la radiothérapie, de la sûreté

radiologique, de la gestion des ressources en eau souterraine et de la gestion des déchets radioactifs.

## D. Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]

[15 mai 2018]

67. Le programme de pays de la Mongolie pour la période 2017-2021, approuvé en 2016, est centré sur l'appui à l'application des objectifs de développement durable et la réalisation d'un développement humain durable en Mongolie. Le lien entre la croissance économique, le développement social et la durabilité environnementale est la préoccupation centrale du programme, la gouvernance étant un facteur déterminant de ce processus. L'objectif du PNUD n° 1 est l'élimination de la pauvreté, n° 10, la réduction des inégalités et n° 16, la promotion de sociétés inclusives. Le programme se fonde sur les priorités tirées du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et se conforme aux exigences du plan stratégique du PNUD.

68. Avec ce programme de pays, le PNUD appuie la mise en œuvre de la résolution [71/43](#) de l'Assemblée générale de trois manières : par la promotion d'un développement économique sans exclusion, par le renforcement de la préparation du pays aux catastrophes et par le soutien à la préservation de sa variété environnementale et de sa biodiversité.

69. Par la promotion d'une croissance profitant à tous et par le soutien qu'il apporte au renforcement de la résilience, le PNUD aide la Mongolie à renforcer sa sécurité économique aux niveaux national et infranational. Ses interventions visent à renforcer la capacité des pouvoirs publics à remédier aux vulnérabilités et à la pauvreté persistante en les aidant à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, à faire des plans et à en suivre l'exécution :

a) Avec l'aide du PNUD, les objectifs de développement durable sont en train d'être intégrés dans les politiques et les plans nationaux. Le PNUD a contribué à renforcer la capacité des institutions à élaborer, appliquer et suivre des politiques et des programmes tenant compte des objectifs de développement durable (notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'équité), et à mieux harmoniser la planification budgétaire à court terme (annuelle) avec les objectifs de développement à moyen et à plus long terme. Le PNUD a par ailleurs aidé les pouvoirs publics à mettre au point des modèles macroéconomiques pour augmenter leur capacité à élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits ;

b) Le PNUD a activement contribué à rendre le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pleinement opérationnel : la Mongolie et d'autres pays en développement sans littoral disposent désormais d'une organisation intergouvernementale à même de représenter leurs intérêts et de servir de plateforme pour publier des études, effectuer des recherches et mettre en commun des ressources et des compétences. Avec la ratification de l'Accord multilatéral en octobre 2017, ce Groupe de réflexion international est devenu une organisation internationale à part entière, dont le siège se trouve en Mongolie. En accueillant son secrétariat provisoire et en le guidant dans son fonctionnement à travers des projets conjoints, le PNUD a joué un rôle déterminant dans la transformation du Groupe de réflexion en organe multilatéral. Outre l'appui technique et opérationnel du PNUD, le Gouvernement mongol a manifesté la ferme volonté de participer au Groupe et de le soutenir par des ressources et des engagements politiques. Le Groupe s'intéresse à des domaines qui sont essentiels pour la sécurité économique de la Mongolie, comme le commerce international, les communications et les infrastructures. Ces sujets sont

particulièrement importants dans le contexte de l'initiative « Une Ceinture et une Route », mise en œuvre conjointement par la Mongolie et la Chine ;

c) Le PNUD a continué d'aider les autorités locales au moyen d'activités de formation à l'intention des conseillers locaux organisées dans l'ensemble du pays, et d'échanges de connaissances et de meilleures pratiques. Le rôle des autorités locales a été renforcé de manière à ce qu'elles supervisent l'exécution et la qualité des services de base et contribuent ainsi à la sécurité et à l'inclusion économiques aux niveaux infranational et local. Grâce au renforcement de leurs capacités institutionnelles, les conseils locaux s'attachent activement à prendre en compte les nouvelles dimensions du développement qui sont de leur ressort, comme le fait de porter une attention prioritaire aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées et les jeunes, dans les processus de prise de décisions locaux.

70. Le PNUD coopère également avec les pouvoirs publics mongols dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe :

a) En 2017, avec le soutien du PNUD, la loi sur la gestion des catastrophes a été révisée, et un mécanisme national de coordination intersectorielle a été officiellement créé. Le Gouvernement a également approuvé une stratégie d'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;

b) Avec l'appui du PNUD, la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe sont devenues des matières officielles des programmes universitaires, contribuant ainsi à faire entrer l'action climatique et la résilience dans le système éducatif ;

c) Pour garantir l'efficacité des actions qui seront menées à l'échelle du pays, des plans et des services de gestion des risques de catastrophes ont été expérimentés dans des sous-régions sélectionnées. S'appuyant sur une gestion décentralisée des risques de catastrophes, ces plans locaux d'urgence se sont révélés efficaces pour intervenir en temps opportun en cas de catastrophe. Un système d'alerte rapide par envoi massif de messages est désormais utilisé dans l'ensemble du pays pour aviser les communautés d'éleveurs de conditions météorologiques ou de dangers spéciaux. En 2017, un total de 946 244 personnes (soit près du tiers de la population du pays), dans les 21 aimags, ont bénéficié de ce système et été alertées à temps de l'arrivée de tempêtes de sable, de vent ou de neige.

71. Afin de maintenir l'équilibre écologique du pays, le PNUD aide la Mongolie au moyen d'initiatives diverses dans le domaine de l'environnement :

a) Il a contribué de manière significative à l'expansion du système mongol des zones locales protégées en collaborant avec les communautés et collectivités locales à la désignation de zones d'un commun accord. Dans les régions ciblées, la création de ces nouvelles zones a eu pour effet de restaurer la biodiversité et d'améliorer les conditions hydrologiques, ce qui s'est traduit par la réapparition d'espèces menacées d'extinction, comme les marmottes et les moutons argali ;

b) Il continue d'appuyer le développement des capacités nationales en vue de l'utilisation durable des sols, de l'eau et des ressources forestières, et de l'amélioration de la gouvernance environnementale. Cela comprend un mécanisme de compensation en cas de dégradation des terres dans le secteur minier et un appui à l'adaptation fondée sur les écosystèmes.



## E. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]  
[14 mai 2018]

72. Ces dernières décennies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé le Gouvernement mongol à élaborer des politiques en matière d'alimentation et d'agriculture, par des actions en faveur de la santé animale et le renforcement des services vétérinaires et par une assistance d'urgence aux familles d'éleveurs frappées par la sécheresse. Les projets actuels portent sur la réduction des risques de catastrophe, l'intégration de la préservation de la biodiversité et de la gestion forestière durable, l'appui à des moyens de subsistance intégrés fondés sur l'élevage, la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcée, ainsi que les mesures préventives pouvant atténuer les effets du récent *dzud* (hiver rigoureux).

73. La FAO entend continuer d'aider la Mongolie à surmonter les principales difficultés auxquelles elle est confrontée dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment à renforcer ses services vétérinaires, à lutter contre les épizooties, à appuyer la gestion des pâturages et la gouvernance des régimes fonciers et à introduire les écotecnologies et les systèmes de contrôle alimentaire. L'organisation s'occupe également des effets des changements climatiques sur les animaux d'élevage et les cultures vivrières, et appuie la gestion des ressources naturelles, de même qu'elle soutient les alertes et les actions rapides, les actions de préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence.

## V. Conclusion

74. Comme il ressort du présent rapport, des États Membres et divers départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont aidé la Mongolie à résoudre ses problèmes tant dans les domaines du développement, de l'écologie et de l'économie que sur les plans humanitaire et de la sécurité humaine, tous aspects qui font partie de sa sécurité internationale. Le Secrétaire général espère que l'assistance fournie par le système des Nations Unies contribuera en outre à consolider le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et aidera ce pays à parvenir à un développement durable et à une croissance équilibrée.